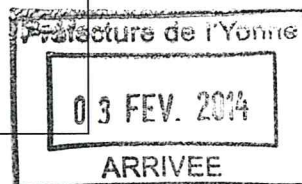


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	6 janvier 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	6 janvier 2014	communautaires
		En exercice: 78
		Présents : 71
		Votants : 73



Séance du 13 janvier 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi treize janvier deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORÉ.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Michel ROCHEFORT, M. Michel KOZEL, M. Claude GRUET, M. Benoit COPPIN, Mme Catherine LOUBAT, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Raymonde ALLOUIS, M. Patrick LEMAISTRE, M. Bernard GUINOT, M. Yannick VILLAIN, M. Claude FRACHET, Mme Françoise DUPUIS, M. Yves ROY, M. Lucien JEAN-BAPTISTE, Mme Maryse VAUDRON (supplée M. Pascal JACQUEMARD), M. Bernard QUINOT, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, Monsieur Marc FAYADAT (suppléant), M. Guy DUCHENNE, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Lionel PERREAU, M. Claude PERREAU (supplée Mme Odile DUFOUR), M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. René BOUSSIN, M. Joël VALTAT, M. Bernard MORAINÉ, M. Mohamed BELKAID (supplée Mme Frédérique COLAS), M. Yves GENTY, M. Maurice COLAS, M. Christian SOUADET (supplée M. Yann CHANDIVERT), Mme Manuelle MOINE, Mme Paule-Hélène BORDERIEUX, M. Thierry LEAU, M. Laurent CHAT, Mme Gisèle DUMONT, M. Daniel HURE, M. Lionel BOUTIN, M. Gilles BONNIN, Mme Isabelle NEVEU, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Louis BOUCHERON, Mme Valérie BRUSIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, M. Bruno DEWULF, M. Pierre-Yves LEBEC, M. Jean-Claude VERGNAUD, M. Hubert VIGÉ, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY (supplée M. Jean-Claude DIDOUT), Mme Viviane MUTTI, M. Albert PAIS, Mme Régine PONCHON (supplée M. Bernard REBESCHE), M. Lucien CARRON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Maryse BELLIAU, M. Joël LANDY, Mme Agnès BLANCARD, M. Jean-François RAVSELI, M. Michel THIAVILLE, M. Patrick LELOUP, Mme Monique MERCIER, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT EXCUSES :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, pouvoir donné à M. Patrick LEMAISTRE
Monsieur Bernard REBESCHE, pouvoir à Mme Régine PONCHON
Mme Maryse VAUDRON, supplée M. Pascal JACQUEMARD
Monsieur Claude PERREAU, supplée Mme Odile DUFOUR
Monsieur Mohamed BELKAID, supplée Mme Frédérique COLAS
M. Christian SOUADET, supplée M. Yann CHANDIVERT
Monsieur Pierre MATHEY, supplée M. Jean-Claude DIDOUT
M. Marc FAYADAT (suppléant)
M. Philippe MAUNY
M. Olivier CENDRÉ
M. Jean-Claude GRELARDON
Mme Eliette ITALIANO
M. Jean-Pierre VIGNOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELI

Cette délibération modifie l'intitulé de l'objet de la délibération n° RH/2014/12, suite à une erreur matérielle.

OBJET : Mise en place d'une régie d'avance et de recette pour la gestion des tickets de restauration pour le personnel

OBJET : Mise en place d'une régie d'avance et de recette pour la gestion des tickets de restauration pour le personnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant réglementation générale sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 relatif aux titres de restaurant,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 octobre 2009, n° 50/2009 autorisant le Président à créer des régies intercommunales en application de l'article R5211-10 du CGCT,

Considérant la nécessité de créer une régie de recettes chèques déjeuner auprès du service « Finances et Ressources Humaines » au sein de la Communauté de Communes du Jovinien.

Considérant que cette régie est installée dans les locaux de la Communauté de Communes du Jovinien – 6 Quai de l'Hôpital 89300 JOIGNY,

Considérant que la régie de recettes délivre, aux agents de la collectivité, des chèques déjeuner d'une valeur faciale de 4 euros. Les chèques déjeuner comporteront le nom de la collectivité et les numéros de série par titre. La régie est constituée de valeurs que sont les chèques déjeuners et ne peut rien détenir d'autre.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire, en date du 11 décembre 2013,

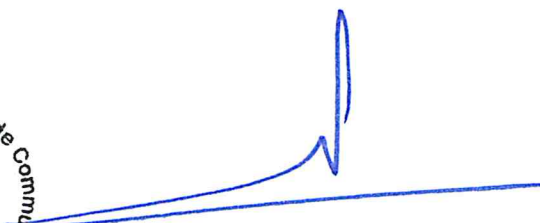
Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunion le 3 janvier 2014,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte la création de cette régie de recettes

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette régie de recettes.


The stamp is circular with the text "Communauté de Communes" at the top and "du Jovinien" at the bottom, separated by two stars.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :



